

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2003**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 21 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de « l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » arrêtés au 31 DECEMBRE 2003, qui font apparaître un actif net de 1.053.293 D pour un capital social de 1.561.500 D et une valeur liquidative égale à 67^D,453 par action. Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des deux points suivants :

- L'actif de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est employé au 31 Décembre 2003 sous forme de liquidités et de quasi-liquidités à hauteur de 23,5 %. L'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 prévoit un taux d'emploi de 20 %. Cet article a, en outre, limité à 5 % de l'actif les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières détenues par les OPCVM. Au 31 Décembre 2003, l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV détenait 525 actions de la Société ALYSSA SICAV, représentant 5,1 % de l'actif.
- L'article 29 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif prévoit que les Sociétés d'Investissement à Capital Variable « SICAV » ne peuvent employer au titre d'une même entreprise plus de 10 % de leur actif. Au 31 Décembre 2003, l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV détenait 3.000 obligations UTL 2000 pour une valeur de 120.177 D, représentant 11,17 % de l'actif.

Sur la base de notre examen limité et indépendamment de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers provisoires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de « l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » arrêtée au 31 DECEMBRE 2003 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rached FOURATI

**BILAN
Arrêté le 31/12/2003**

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2003	31/12/2002
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	822 413,373	596 488,163
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		170 884,879	382 554,320
Emprunts obligataires		596 541,569	180 266,400
Autres valeurs		54 986,925	33 667,443
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	252 700,209	130 848,885
Placements monétaires		184 170,206	0,000
Disponibilités		68 530,003	130 848,885
Créances d'exploitations	AC 3	0,000	0,000
Créances d'exploitations		0,000	0,000
Autres actifs	AC 4	3 112,397	0,000
Autres actifs		3 112,397	0,000
TOTAL ACTIF		1 078 225,979	727 337,048
<u>PASSIF</u>		31/12/2003	31/12/2002
Opérateurs créditeurs	PA 1	3 839,245	3 892,664
Créditeurs divers	PA 2	21 093,301	28 230,887
TOTAL PASSIF		24 932,546	32 123,551
Capital	CP 1	1 017 146,664	671 506,280
Capital en nominal	CP 2	1 561 500,000	890 500,000
Capital en début de période		890 500,000	2 611 100,000
Emission en nominal		1 772 900,000	4 074 300,000
Rachat en nominal		-1 101 900,000	-5 794 900,000
Sommes non distribuables		-544 353,336	-218 993,720
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-218 993,720	-22 522,369
Sommes non distribuables exercice en cours		-325 359,616	-196 471,351
Sommes distribuables		36 146,769	23 707,217
Sommes distribuables exercices antérieurs		3,696	6,237
Sommes distribuables de l'exercice en cours		36 143,073	23 700,980
ACTIF NET		1 053 293,433	695 213,497
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 078 225,979	727 337,048

Etat de résultat
Arrêté le 31/12/2003

	Note	du 01/10/2003 au 31/12/2003	du 01/01/2003 au 31/12/2003	du 01/10/2002 au 31/12/2002	du 01/01/2002 au 31/12/2002
a- Dividendes	PR 1	0,000	47 001,135	0,000	57 332,175
b- Revenus des obligations et valeurs ass.	PR 1	8 485,652	20 482,430	3 215,955	18 358,184
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	1 895,080	1 915,412	0,000	4 236,129
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 380,732	69 398,977	3 215,955	79 926,488
- Charges de gestion des placements	CH 1	-3 839,245	-14 955,831	-3 892,664	-27 358,167
- Revenus Nets des placements		6 541,487	54 443,146	-676,709	52 568,321
- Autres produits	PR 3				
- Autres charges	CH 2	-3 732,421	-14 889,734	-3 882,479	-17 151,323
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 809,066	39 553,412	-4 559,188	35 416,998
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	-3 410,339	-5 620,360	-11 716,018
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 809,066	36 143,073	-10 179,548	23 700,980
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0,000	3 410,339	5 620,360	11 716,018
Variation des + ou- V pot. sur titres		72,777	183 619,530	161 861,519	99 561,507
+ou - V réalisées sur cession des titres		616,447	-269 203,348	-244 447,061	-403 850,282
Frais de négociation		0,000	-945,984	-579,687	-2 597,335
Résultat non distribuable		689,224	-86 529,802	-83 165,229	-306 886,110
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 498,290	-46 976,390	-87 724,417	-271 469,112

Etat de variation de l'actif net
Arrêté le 31/12/2003

	du 01/10/2003 au 31/12/2003	du 01/01/2003 au 31/12/2003	du 01/10/2002 au 31/12/2002	du 01/01/2002 au 31/12/2002
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION</u>	<u>3 498,290</u>	<u>-46 976,390</u>	<u>-87 724,417</u>	<u>-271 469,112</u>
a- Résultat d'exploitation	2 809,066	39 553,412	-4 559,188	35 416,998
b- Var. des +ou- valeurs potentielles sur titres	72,777	183 619,530	161 861,519	99 561,507
c- + ou - V réalisées sur cession de titres	616,447	-269 203,348	-244 447,061	-403 850,282
d- Frais de négociation de titres	0,000	-945,984	-579,687	-2 597,335
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>-39 176,654</u>	<u>0,000</u>	<u>-75 649,174</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0,000</u>	<u>444 232,980</u>	<u>-156 917,754</u>	<u>-1 596 971,703</u>
a- Souscriptions				
Capital	0,000	1 772 900,000	515 200,000	4 074 300,000
Régul. des sommes non dist.	0,000	-546 420,758	-128 924,515	-522 396,639
Régul. des sommes dist.	0,000	36 500,811	14 073,786	136 657,837
b- Rachat				
Capital	0,000	-1 101 900,000	-700 200,000	-5 794 900,000
Régul. des sommes non dist.	0,000	307 590,944	162 628,417	632 811,398
Régul. des sommes dist.	0,000	-24 438,017	-19 695,442	-123 444,299
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 498,290	358 079,936	-244 642,171	-1 944 089,989
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>				
a- en début de période	1 049 795,143	695 213,497	939 855,668	2 639 303,486
b- en fin de période	1 053 293,433	1 053 293,433	695 213,497	695 213,497
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- en début de période	15 615	8 905	10 755	26 111
b- en fin de période	15 615	15 615	8 905	8 905
VALEUR LIQUIDATIVE	67,453	67,453	78,07	78,070
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	1,32%	-10,19%	-42,30%	-20,84%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2003

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

La Société est titulaire d'un agrément du Ministère des Finances le 19 Mars 1999. Elle a été définitivement constituée le 19 Avril 1999. Elle est entrée en activité le 17 mai 1999.

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

La gestion du Portefeuille-Titres de la SICAV est assurée par l'UNION DE GESTION FINANCIERE.

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE a été désignée dépositaire des titres et fonds de la SICAV.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les états financiers intermédiaires de la Société UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du Ministère des Finances du 22 Janvier 1999, portant promulgation des Normes Comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers intermédiaires comprennent les documents suivants :

- le bilan ;
- l'état des résultats ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la Société pour l'élaboration de ces états financiers intermédiaires sont les suivants :

2.1. PRISE EN CHARGE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en Portefeuille-Titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat constitue une plus ou moins-value potentielle portée directement en résultat non distribuable.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen en bourse, à la date du 31 DECEMBRE 2003 ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs assimilées non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. CESSIONS DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en résultat non distribuable.

Le prix de sortie des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal, et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

Les primes d'émission et les rachats en primes d'émission sont comptabilisés parmi les sommes non distribuables.

2.6. RESULTAT NET DE LA PERIODE

Le Résultat net de la période est scindé entre « Résultat d'exploitation » et « Résultat non distribuable » :

- Le Résultat d'exploitation est égal au revenu du Portefeuille-Titres, diminué du montant des Frais de gestion.
- Le Résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations diminué des frais de négociation.

2.7. SOMMES DISTRIBUABLES - SOMMES NON DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période, majoré de la régularisation des distributions de l'exercice en cours.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata du résultat d'exploitation.

Les sommes non distribuables sont obtenues en ajoutant les émissions et les rachats en primes d'émission au résultat non distribuable de la période.

2.8. **FRAIS DE GESTION**

Les frais de gestion prévisionnels de l'année, hors commission de gestion, sont portés en début de période dans un Compte de régularisation et contre-passés aux Comptes de Charges concernés par application d'un abonnement quotidien.

La commission de gestion est provisionnée au jour le jour en fonction du montant de l'actif net.

3. **notes sur les éléments du bilan**

3.1. **PORTEFEUILLE-TITRES (AC1)**

Le Portefeuille-Titres s'analyse comme suit :

(Montants en dinars)

Désignation	Coût d'acquisition	Plus ou moins-values	Valeur actuelle
- Actions & droits rattachés	280.624	-109.739	170.885
S/Total (1)	280.623	-109.739	170.885
- Emprunt de sociétés (UTL 2000)	120.000	+ 177	120.177
- Emprunt d'Etat (B.T.A)	453.063	+23.301	476.364
S/Total (2)	573.063	+23.478	596.541
- Autres Valeurs (Titres OPCVM)	54.489	+498	54.987
S/Total (3)	54.489	+498	54.987
TOTAL GENERAL (1) à (3)	908.176	-85.763	822.413

Le tableau détaillé du Portefeuille-Titres se présente comme suit :

(Montants en dinars)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2003	% l'Actif Net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		280 623,740	170 884,879	16,22%
ATL	1 900	58 736,850	25 176,900	2,39%
BIAT	4 273	84 991,894	77 636,137	7,37%
C I L	3 500	95 924,946	43 466,500	4,13%
ELECTROSTAR	1 492	7 659,900	6 335,032	0,60%
MAG GEN	1 759	27 880,150	12 471,310	1,18%
TLS	300	4 626,000	4 950,000	0,47%
DATL03	300	804,000	849,000	0,08%
Titres OPCVM		54 489,026	54 986,925	5,22%
ALYSSA	525	54 489,026	54 986,925	5,22%
Obligations BTA		453 063,150	476 364,520	45,23%
BTA012005	450	453 063,150	476 364,520	45,23%
Obligations Privées		120 000,000	120 177,049	11,41%
UTL2000	3 000	120 000,000	120 177,049	11,41%
TOTAL		908 175,916	822 413,373	78,08%

La variation des plus ou moins-values potentielles sur titres, reprise au niveau de l'état des résultats est de 183.619 D, s'analysant comme suit :

- Plus ou moins-values potentielles au 31-12-2002 292.860 D
 - Plus ou moins-values potentielles au 31-12-2003 ⁽¹⁾ <109.241 D>
- 183.619 D

- ⁽¹⁾ - Moins-values sur actions 109.739 D
 - Plus-value sur titres OPCVM <498 D >

109.241 D

3.2 PLACEMENTS MONETAIRES et DISPONIBILITÉS (ac2)

Cette rubrique s'analyse comme suit :

- 187 BTCT à échéance au 30 Mars 2004 184.170 D
 - Fonds disponibles au compte bancaire ouvert auprès de l'UBCI 68.530 D
- 252.700 D

3.3 autres actifs (ac4)

- Retenues à la source sur BTA 3.112 D

3.4 OPERATEURS CREDITEURS (pa1)

- Honoraires gestionnaire 1.190 D
- Honoraires dépositaire 2.649 D

3.5 CREDITEURS DIVERS (pa2)

- CMF 214 D
- Diverses charges à payer (jetons de présence, honoraires...) 20.879 D
- Charges à payer exercices antérieurs 8.026 D
- Charges à payer exercice en cours 12.853 D

21.093 D

Les charges à payer au titre de l'exercice 2003 totalisent la somme de 13.600 D et se détaillent comme suit :

- Jetons de présence 2003 13.000 D
- Honoraires Commissaire aux comptes 5.000 D
- Frais d'assemblée 2.000 D
- Frais de publication au Bulletin CMF 500 D
- Taxe revenant aux collectivités locales 500 D
- Régularisation charges à payer antérieures < 7.400 D >

13.600 D**3.6 CAPITAL SOCIAL (cp1) et (cp2)**

* L'évolution du capital de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV s'analyse comme suit :

Capital au 31 Décembre 2002 :

- Montant 890.500 D
- Nombre de titres en circulation 8.905
- Nombre d'actionnaires 43

Souscriptions réalisées :

- Montant 1.772.900 D
- Nombre de titres émis 17.729

Rachats effectués :

- Montant 1.101.900 D
- Nombre de titres rachetés 11.019

Capital au 31 Décembre 2003 :

- Montant 1.561.500 D
- Nombre de titres en circulation 15.615
- Nombre d'actionnaires 54

* Les mouvements intervenus au niveau du capital et de l'actif net sont présentés dans le tableau suivant :

(Montants en Dinars)

Désignation	Mouvements sur le capital	Mouvement s sur l'actif net
<u>Capital début de période au 31/12/2002</u>	<u>671.506</u>	<u>671.506</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>1.772.900</u>	<u>1.772.900</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-1.101.900</u>	<u>-1.101.900</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>- 325.360</u>	<u>- 289.213</u>
▪ Variation des plus ou moins-values et frais de nég.	- 86.530	- 86.530
▪ Régularisation sommes non distribuables	- 238.830	- 238.830
▪ Sommes distribuables de la période	-	36.147
Capital fin de période au 31/12/2003	1.017.146	1.053.293

Au cours de la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2003, le capital social n'a pas enregistré de mouvement.

3.7 SOMMES NON DISTRIBUABLES - EXERCICE EN COURS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

- Résultat non distribuable au 31 Décembre 2003 < 86.530 D >
- Emission en primes d'émission au 31 Décembre 2003 <546.421 D >
- Rachats en primes d'émission au 31 Décembre 2003 307.591 D

<325.360 D >

3.8 SOMMES DISTRIBUABLES - EXERCICE EN COURS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

• Résultat d'exploitation	39.553 D
• Régularisation du résultat d'exploitation	< 3.410 D >
	<u>36.143 D</u>

4. notes sur les éléments de l'état des résultats**4.1 revenus du portefeuille-titres (PR1)**

	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2003	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2002
• Revenus des actions	-	-
• Revenus des titres OPCVM	-	-
• Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>8.486 D</u>	<u>3.216 D</u>
- Revenus des obligations d'Etat	6.125 D	38 D
- Revenus des obligations privées	2.361 D	3.178 D

4.2 REVENUS DES PLACEMENTS (PR2)

	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2003	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2002
• Intérêts Bons de Trésor	<u>1.895 D</u>	-
	<u>1.895 D</u>	-

4.3 RESULTAT net DE LA PERIODE

• Résultat d'exploitation	39.553 D
• Plus ou moins-values réalisées sur cessions des titres	183.620 D
• Plus ou moins-values potentielles sur titres	<269.203 D >
• Frais de négociation	< 946 D >
	<u>< 46.976 D ></u>

4.4 moins-values réalisées sur cessions des titres

• Moins-values sur titres cotés	<248.687 D >
• Moins-values sur autres titres (OPCVM)	< 20.516 D >
	<u><269.203 D ></u>

4.5 charges de gestion des placements (CH1)

• Rémunération du gestionnaire	4.081 D
• Rémunération du dépositaire	<u>10.875 D</u>
	<u>14.956 D</u>

4.6 autres charges (CH2)

• Redevance du CMF	907 D
• Services bancaires et assimilés	383 D
• Diverses charges (jetons de présence, honoraires, etc....)	<u>13.600 D</u>
	<u>14.890 D</u>